Date de dépôt : 22 août 2018

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Delphine Klopfenstein Broggini : Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'intervenir dans l'enquête publique relative à la construction d'une autoroute entre Machilly et Thonon?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 22 juin 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Nous venons d'apprendre que l'enquête publique relative à la construction d'une autoroute entre Machilly et Thonon est en cours jusqu'au 13 juillet 2018. Sauf erreur, ce projet ne figure pas au projet d'agglomération et il semblerait qu'aucune concertation préalable n'ait été effectuée avec les autorités suisses et genevoises.

Sachant que tant la Suisse que la France sont signataires de la convention d'Espoo, il est nécessaire que des projets transfrontaliers ayant un impact dans l'autre partie soient concertés.

Aujourd'hui, alors que nous avons les outils institutionnels pour le faire (le projet d'agglomération), ce projet est mené de manière unilatérale et a généré un avis négatif de l'autorité environnementale française (institution française mise en place par le gouvernement français).

Ni la pertinence sur le plan de la mobilité ni l'impact sur l'environnement ne semblent être des préoccupations des autorités françaises : il semblerait que le principal intérêt résiderait dans le passage du transport ferroviaire vers le transport routier des eaux d'Evian. Par ailleurs, cette infrastructure ne résout en rien l'accessibilité des pôles de l'agglomération qui sont déjà saturés. QUE 863-A 2/3

Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'intervenir de manière formelle et rapide :

- en formulant un avis négatif dans le cadre de la procédure actuelle avant le 13 juillet 2018,
- en saisissant les instances transfrontalières de ce manquement grave aux principes de la coopération transfrontalière,
- en saisissant les services de la Confédération pour qu'elle intervienne sur le plan diplomatique ?

La région est suffisamment polluée et l'UE est déjà intervenue à de multiples reprises pour que la France prenne les mesures nécessaires pour diminuer la pollution de l'air. La création de cette autoroute ne fera qu'aggraver la situation.

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le canton de Genève a pris position dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains (France) et suppression des passages à niveau n° 65 et n° 66 à Perrignier au titre de la Convention d'ESPOO portant sur l'évaluation d'impacts sur l'environnement dans les contextes transfrontaliers.

A ce titre, plusieurs demandes de complément et de précision ont été formulées dans les domaines de la mobilité et de l'environnement (bruit, qualité de l'air, paysage, faune et flore).

Dans ce type de procédure, l'avis cantonal est par ailleurs transmis au département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

S'agissant de la coordination transfrontalière, ce projet est inscrit dans le projet de territoire Grand Genève 2016-2030, signé par l'ensemble des partenaires français, genevois et vaudois de l'agglomération le 8 décembre 2016.

A ce titre, il fait l'objet de plusieurs discussions entre les partenaires et s'inscrit dans un développement complémentaire et multimodal des infrastructures de transport structurantes, et en particulier sur cette partie du territoire, d'un développement rail/route cohérent.

3/3 QUE 863-A

Le projet de liaison Machilly – Thonon-les-Bains vise ainsi à désenclaver la région du Chablais et à limiter le trafic et ses impacts dans les bourgs et villages traversés actuellement par un fort trafic de transit. Il permettra ainsi un développement de mesures de requalification et de restriction de trafic dans les traversées de villages concernés ainsi qu'une amélioration de la sécurité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

## AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI Le président : Pierre MAUDET